

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

Le nouveau Conseil d'Administration de la société Carthage Cement réuni le 24 avril 2012 a traité des questions concernant le financement complémentaire du projet de réalisation de la cimenterie, et délibéré de la manière suivante :

- ✓ Autoriser le Directeur Général à contracter les crédits bancaires avec le pool bancaire composé de : STB, BT, BH, BNA, Amen Bank, Attijari Bank, BTK, BIAT, BTL, ATB, Stusid Bank et BTE, pour un montant de 60 MDT englobant d'une part 40 MDT de crédits d'investissement à moyen terme, et d'autre part des crédits pour le financement des intérêts intercalaires à échoir avant la date du 15 mars 2013, et ce conformément à l'accord de principe de la STB en tant que banquier chef de file.
- ✓ Proposer à l'Assemblée Générale de procéder à une augmentation de capital en numéraire permettant à la société une levée de fonds d'environ 80 MDT.

Ce plan permettra de boucler le schéma de financement mis à jour, pour l'achèvement des travaux et l'entrée en production de l'usine. Sachant que les travaux d'engineering, de fabrication des équipements, de génie civil et de construction sont à des taux d'avancement proches des 100%, les travaux restant à réaliser concernent essentiellement l'achèvement du montage des équipements mécaniques et électriques et des structures métalliques.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a également délibéré sur les questions suivantes :

- ✓ Convocation d'une AGO pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :
  - Lecture et approbation du rapport de gestion élaboré par le conseil d'administration
  - Lecture des rapports des commissaires aux comptes
  - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011
  - Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées
  - Quitus aux administrateurs
  - Jetons de présence
  - Affectation des résultats
  - Approbation de la nomination d'un administrateur
  - Election d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires.
  - Pouvoirs
- ✓ Convocation d'une AGE pour le 21 juin 2012 avec l'ordre du jour suivant :
  - Augmentation du capital
  - Modification corrélative des statuts
  - Pouvoirs

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.